



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine : Paris

Question écrite n° 11084

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le fait qu'il y a quelques années un projet de démolition du célèbre Hotel du Nord, 102, quai de Jemmapes, avait mis en émoi non seulement les habitants du Xe arrondissement, mais la communauté cinéphile et artistique toute entière. À l'époque, les protestations, l'indignation de l'opinion publique avaient mis en échec le projet. Mais on peut lire au Bulletin municipal officiel de la ville de Paris du 9 février qu'il a été déposée une demande de permis de démolir de l'Hotel du Nord. Dans ce même numéro du Bulletin municipal officiel figure également une demande de permis de construire d'un immeuble de 7 étages. La démolition de l'Hotel du Nord, inadmissible il y a quelques années, n'est pas moins inadmissible en 1989. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour empêcher cette opération et envisager pour cet hôtel un avenir conforme à sa vocation, c'est-à-dire en liaison avec le cinéma.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de démolition et de construction portant sur le groupe d'immeubles dont fait partie l'Hotel du Nord, sis 102, quai de Jemmapes à Paris (10e), est en effet actuellement à l'étude. Ce bâtiment non protégé au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques se trouve aux abords de l'hôtel Saint-Louis, classé parmi les monuments historiques. De ce fait, les demandes de permis de démolir et construire le concernant sont soumises à l'accord des services du ministre chargé de la culture. L'architecte des Bâtiments de France ne s'est pas opposé au permis de démolir, mais a imposé une contrainte supplémentaire tendant à conserver les façades et les toitures de l'hôtel. En revanche, il a rendu un avis défavorable sur la demande de permis de construire et a demandé la consultation de la commission départementale des sites ; celle-ci examinera dans la seconde quinzaine de mai le projet d'immeuble auquel seraient, dans ce cas, adossés les éléments principaux du bâtiment conservé. Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a d'autre part demandé au préfet de la région d'Ile-de-France d'examiner la possibilité de protéger cet immeuble au titre de la législation sur les monuments historiques, de manière à le préserver définitivement. Enfin, le ministre est prêt à étudier tout projet dont il serait saisi pour donner à l'Hotel du Nord une vocation en rapport avec le cinéma, tout en rappelant que le film qui porte le nom de l'hôtel avait été tourné en studio, et non en décors naturels. Telles sont les différentes hypothèses de travail retenues qui concourent toutes à la conservation de cet élément caractéristique de l'histoire de Paris et de la création cinématographique de l'entre-deux-guerres.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11084

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1431